

Sarl AVMEI
M. BONAVENTURE Bruno
5 impasse Benoît Fourneyron

82000 Montauban

ACCORD DE PRISE EN CHARGE

Dossier n° : **0813222.01**

Référence Intranet n° : **388383**

Paris, le 23/06/2017

Prière de rappeler ces numéros dans toute correspondance

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'action de formation suivante :

- Stage : **Stratégie digitale, réseaux sociaux, choisir la bonne plateforme sociale pour votre Business**
- Organisme : **SUR UN MUR**
- Dates : du **27/06/2017** au **30/06/2017**
- Nombre d'heures : **28,00**
- Stagiaire(s) : **M. BONAVENTURE Bruno**

en application des critères de prise en charge de l'AGEFICE, a été plafonnée pour un montant de : **1 200,00 €**

Et un forfait déplacement de : **280,00 €**

Cette action sera remboursée lorsque l'AGEFICE sera en possession des documents complets et conformes qui sont indiqués dans les Critères de Prise en Charge auxquels s'ajoutent les éventuelles pièces ou réserves indiquées ci-dessous :

Convention de formation datée et signée par les deux parties conforme aux critères, indiquant le NDA de l'O.F. et auprès de quel préfet de région il a été enregistré (illisible sur les documents)

.....

Facture acquittée avec intitulé de la formation comportant les références bancaires : (Banque - N° chèque - Date de paiement) avec, à côté, la signature et le tampon de l'organisme de formation

Attestation de présence avec intitulé de la formation, nombre d'heures prévues et réalisées, dates, nom et prénom du stagiaire, tamponnée et signée par l'OF ainsi que par le stagiaire, conforme aux critères, indiquant :

Lieu de la formation « adresse complète – Lieu et date de délivrance « Fait à... Le... »

RAPPEL IMPORTANT

- Le présent accord de prise en charge est valable 4 mois, après la date de fin de l'action de formation pour laquelle il est établi.
 - Aucun document rectificatif ne sera pris en compte même en cas de documents initiaux erronés ou incomplets.
 - L'attestation de présence ne peut être signée que par le stagiaire et en aucun cas par une autre personne quelle qu'elle soit.
- En cas de non-respect de ces conditions, les demandeurs sont informés de la perte de leur droit au financement de leur formation.

AGEFICE
Dossier contrôlé par : **PETRA FLOCH**

Votre contact AGEFICE : CCI DE MONTAUBAN
MME LACASSAGNE Corinne - Tel: 0563222605
Courriel: entreprendre@montauban.cci.fr